

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Labayle ; M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Nadin ; Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : STATIONNEMENT - Parc couvert Paulmy - Application du tarif 1 € l'entrée durant certaines périodes.

Mme DUFRENE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le parc de stationnement de surface du champ de foire offre gratuitement 450 places.

Les animations qui s'y déroulent sur certaines périodes de l'année (cirques, foire attractive, etc...) privent les usagers de la possibilité de stationner sur cet espace.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, lorsque le champ de foire accueille une manifestation rendant le stationnement impossible, de permettre l'accès au parc couvert Paulmy situé à proximité, disposant de 780 places, au tarif de 1 € l'entrée pendant la période 7 H/ 21 H correspondant à celle prévue pour les abonnements diurnes. En dehors de cette tranche horaire, les tarifs en vigueur seront appliqués.

Je vous demande d'approuver ces dispositions et d'autoriser M. le Maire à les appliquer.

Adopté.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.